République Française
Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Provins

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AOÛT 2026

Le 20 août 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame LEGRAND Martine, Maire.**

Présents :	LEGRAND Martine	LEMOT Eric	VERRIER Caroline
	SOULLEZ David	DELAHAYE Claire	FABRY Sandra
	MEISTERHANS Sandrine	LARDÉ Arnaud	MIRVAUX Robin

Pouvoir : PIERRE Franck à LEMOT Eric
MICHEL Bertrand à VERRIER Caroline
LAMOUCHE Laura à MEISTERHANS Sandrine
BRIOIS Adeline (arrivée lors des questions diverses à 19h25 et départ à 21h30) à LEGRAND Martine

Secrétaire de séance : FABRY Sandra

Absents excuses : TAILLANDIER Jérémy et DUBREUILLE Françoise

Date de convocation : 21/05/2026 **Date d'affichage :** 21/05/2026

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15 Présents : 09 Votants : 13

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2026
2) Fixation des tarifs de la cantine, du paip alimentaire et de la garderie pour l'année scolaire 2026-2027
3) Avis sur le projet d'extension de l'élevage de poules pondeuses de la ferme de Bohaire située sur la commune de Voulton
4) Décision modificative n°1 – budget commune
5) Conclusion d'un bail à ferme (fermage) — Parcelle cadastrée ZK 11 au lieu dit « le Petit Gland »

Questions diverses

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2026

Le procès-verbal n'apportant pas de remarque est approuvé à l'unanimité.

2) FIXATION DES TARIFS DE LA CANTINE, DU PAIP ALIMENTAIRE ET DE LA GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Madame la Maire présente les différents tarifs et précise que l'augmentation appliquée correspond à celle pratiquée par le prestataire.

Délibération N° S07/D35/2026

Chaque année le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs des prestations scolaires.

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Vu les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2025/ 2026, à savoir :

- 4,75 € le repas cantine,
- 3,87 € le repas pour le personnel
- 2,10 € le PAIP alimentaire
- 2,60 € l'heure de garderie.

Considérant que le tarif PAIP (Projet d'accueil Individualisé Périscolaire) est appliqué aux enfants présentant une allergie alimentaire ou une affection chronique et pour lesquels un projet d'accueil individualisé, nécessitant d'apporter un panier repas, a été mis en place par la municipalité.

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les tarifs pour la restauration scolaire, le Projet d'accueil Individualisé Périscolaire alimentaire et de la garderie pour l'année scolaire 2026/2027, comme suit :

Cantine enfants	**4,90 € le repas**
Cantine personnel	**3,97 € le repas**
PAIP alimentaire	**2,20 €**
Garderie	**2,70 € l'heure**

3) AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DE L'ELEVAGE DE POULES PONDEUSES DE LA FERME DE BOHAIRE SITUEE SUR LA COMMUNE DE VOULTON

Délibération N° S07/D36/2026

Madame La Maire expose que le groupement solidaire FDB, représenté par l'EARL de la Rousse, dont le siège social est situé à Voulton a déposé le 16 juin 2026 un dossier de demande d'autorisation environnementale en vue de son projet d'extension de son élevage de poules pondeuses à la ferme de Bohaire.

En conséquence, M. le Préfet a ouvert une consultation du public du 15 juillet au mercredi 14 octobre 2026 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)modifié par la loi du 17 août 2015 – art 142, et en vertu de l'article 7 de l'arrêté préfectoral, le conseil municipal est appelé dès le début de la consultation à donner son avis sur ce dossier.

Le rayon d'affichage réglementaire, comprenant les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'activité peut être la source, inclut les communes de Voulton, Beauchery-Saint-Martin, Villiers-Saint-Georges, Saint-Brice, Rupéreux et Léchelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet d'extension de l'élevage de poules pondeuses de la ferme de Bohaire située sur la commune de Voulton

4) DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal est informé de la nécessité de procéder à un réajustement des crédits budgétaires par le biais d'une décision modificative afin de permettre le règlement de certaines dépenses.

Délibération N° S07/D37/2026

Vu l'exposé de Madame La Maire,

Vu le budget principal de la commune voté le 13 avril 2026,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Considérant qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour réajuster les dépenses d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de prendre une décision modificative comme suit :

Désignation			Dépenses		Recettes	
Chapitre	**Imputation**	**Nature**	**Diminution de crédits**	**Augmentation de crédits**	**Diminution de crédits**	**Augmentation de crédits**
Section de fonctionnement						
011	615231	Voiries	30 000,00 €			
023		Virement à la section d'investissement		30 000,00 €		
Total			30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement						
021		Virement de la section d'exploitation				30 000 €
021	2131	Bâtiments publics		16 000,00 €		
	2158	Autres installations, matériel et outillages techniques		13 000,00 €		
	231	Immobilisations corporelles en cours		1 000,00 €		
Total			0,00 €	30 000,00 €		30 000,00 €

5) CONCLUSION D'UN BAIL A FERME (FERMAGE) — PARCELLE CADASTREE ZK 11 AU LIEU DIT « LE PETIT GLAND »

Madame la Maire rappelle que ce sujet a déjà été examiné lors d'une précédente séance du conseil municipal. Elle précise toutefois que des informations complémentaires sont nécessaires pour établir le bail.

Délibération N° S07/D38/2026

EXPOSÉ DU MAIRE

Madame la Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 411-1 et suivants relatifs au statut du fermage ;

Vu l'arrêté préfectoral en vigueur fixant les minima et maxima des loyers des terres agricoles dans le département de Seine-et-Marne ;

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle agricole suivante située au lieu-dit « le Petit Gland » :
Section ZK, n°11 pour une contenance de 1 **ha 78 a 00 ca** ;

Considérant l'intérêt pour la commune de valoriser son patrimoine privé foncier tout en soutenant l'activité agricole locale ;

Considérant la candidature présentée par Monsieur FRANCOIS Pierre-Antoine pour l'exploitation de la surface ;

Vu la délibération du 13 avril 2026 approuvant un accord de principe pour la promesse de bail à ferme ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un bail à ferme avec M. Pierre-Antoine FRANCOIS pour une durée de 18 ans, moyennant un loyer annuel établi conformément à l'arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en location sous le régime du bail à ferme (fermage) de la parcelle cadastrée section ZK n°11, d'une superficie totale de 1 ha 78 a 00 ca , au profit de Monsieur FRANCOIS Pierre-Antoine.
- **FIXE** la durée du bail à **18 années entières et consécutives** à compter du 1er janvier 2027
- **FIXE** le montant initial du fermage à **171,80 €/ha par an,** conformément à l'arrêté préfectoral relatif au statut du fermage.
- **RAPPELLE** que le prix du fermage sera réévalué chaque année selon la variation de **l'Indice National des Fermages** publié par arrêté ministériel.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le bail à ferme, ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux rue de l'Eglise
Madame la Maire informe que les travaux s'achèveront demain. Elle précise que plusieurs fuites sont survenues pendant la durée des travaux.

Climatisation des classes
Madame la Maire informe qu'un devis a été établi pour la mise en place de systèmes de climatisation dans les deux classes, le secrétariat, la salle du conseil municipal, la garderie, le réfectoire et la cuisine, pour un montant total de 27 300 €. Elle précise que la Communauté de communes envisage de subventionner 50 % des dépenses, à hauteur de 5 000 € par classe. Une demande de subvention au titre de la DETR sera également déposée. Toutefois, les demandes étant déposées au mois de janvier, la réponse ne devrait pas intervenir avant les mois d'avril ou de mai.

Fin d'année scolaire
Madame la Maire informe que les élèves de CM2 entrant en classe de 6e ont reçu une calculatrice afin de les accompagner dans leur passage au collège.

Sente du Curé
Madame la Maire informe que la vente de la Sente du Curé est désormais finalisée.

Sécurisation dans le hameau Richebourg
Madame la Maire informe qu'Île-de-France Mobilités demande la réalisation d'un aménagement au niveau du point d'arrêt situé dans le hameau de Richebourg. Il faudrait idéalement décaler l'arrêt au nord pour avoir plus de largeur de quai et un nivellement plus conforme (sur 12m soit la longueur d'un véhicule). Une traversée piétonne pourrait ainsi être mise sur le plateau existant.

Achat parcelle Pigy
Madame la Maire informe que l'acquisition d'une parcelle située à Pigy est envisagée. Cette acquisition permettrait au bus scolaire d'éviter d'effectuer des manœuvres supplémentaires pour faire demi-tour.

Elle précise que le prix d'achat a d'ores et déjà été négocié et s'élève à 3 000 €. La commune participera également à hauteur de 50 % aux frais de mainlevée d'hypothèque, soit un montant de 250 €, ainsi qu'aux frais de notaire et de géomètre.

Chats
Madame la Maire propose l'adhésion de la commune à l'association 30 Millions d'Amis afin de participer à la stérilisation des chats errants. Elle rappelle que la stérilisation et la gestion des populations de chats errants constituent une responsabilité des communes.

Monsieur LARDÉ précise qu'un chat régulièrement nourri peut être considéré comme appartenant à la personne qui le nourrit.

DICRIM

Monsieur LARDÉ indique avoir travaillé à la mise à jour du DICRIM. Le document est actuellement en cours de finalisation. Sa distribution pourrait être envisagée au cours du mois de septembre.

Nuisances sonores
Madame LAMOUCHE demande s'il serait possible de se rapprocher de la Coordination Rurale afin d'obtenir des panneaux d'affichage permettant de prévenir les nuisances sonores.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le secrétaire

FABRY Sandra

La Maire

MAIRIE DE LECHELLE (Seine-et-Marne)

LEGRAND Martine